

Trophées INPI DE L'INNOVATION 2009

Trophées INPI de l'Innovation 2009

Quatre lauréats récompensés
en Languedoc-Roussillon

25 novembre 2009

DOSSIER DE PRESSE



Contact presse :
Michaël Touche
Courriel : mtouche@inpi.fr
☎ 04 67 85 74 64

The logo consists of a blue speech bubble shape with a white border. Inside the bubble, the text "Trophées INPI DE L'INNOVATION 2009" is written in white, sans-serif font. "Trophées" is on the top line, "INPI DE L'INNOVATION" is on the second line, and "2009" is on the third line.

Trophées INPI DE L'INNOVATION 2009

Sommaire

Les Trophées INPI de l'Innovation 2009

Les lauréats

Centre de recherche :

- **Centre de Recherche de Biochimie Macromoléculaire - CRBM**

PME :

- MEDISCS
- CAPELEC

PME – Catégorie « Eveil à la propriété industrielle » :

- SIGMA MEDITERRANEE

L'INPI en Languedoc-Roussillon

L'Institut national de la propriété industrielle en bref

Règlement des Trophées



Les Trophées INPI de l'Innovation 2009

Les PME qui inscrivent la propriété industrielle dans leur stratégie de développement ont de meilleures performances économiques que les autres. **C'est cette dimension que l'INPI distingue chaque année à travers ses Trophées de l'innovation en récompensant des PME-PMI pour leur politique en matière d'innovation et de propriété industrielle, mais aussi des organismes de recherche et laboratoires qui ont su valoriser leur R&D grâce à la propriété industrielle.**

Ce vivier d'entreprises, issues de secteurs d'activités variés, et de laboratoires, constitue un des piliers du développement économique du pays.

Une reconnaissance régionale ...

Les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation sont choisis parmi des entreprises –jusqu'à 1000 salariés– et des organismes de recherche sur la base d'une liste constituée par un jury régional et des candidatures spontanées. Chaque jury, composé des représentants régionaux de l'INPI et de leurs partenaires (la Région, la CRCI, la Drire, la DRRT, OSEO...), sélectionne **trois PME par région et une unité de recherche.**

Ce travail conjoint, mené par les acteurs du développement économique, permet de sélectionner les entreprises et les laboratoires les plus performants.

... puis nationale

L'ensemble des lauréats régionaux concourt ensuite à la finale nationale des Trophées. Les lauréats nationaux sont désignés parmi les PME-PMI et organismes de recherche primés au niveau régional.

La remise des Trophées nationaux 2009 aura lieu à Paris en janvier 2010.

Que ce soit au niveau national ou régional, la cérémonie de remise des prix est une tribune pour les lauréats comme pour les partenaires. Elle met à l'honneur l'innovation, en tant que levier de croissance.



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : CRBM – CNRS – 1919, route de Mende – 34293 Montpellier Cedex 5
 - **Nom du directeur** : Paul MANGEAT
 - **Date de création** : 1^{er} janvier 2007
 - **Forme juridique** : Unité Mixte de Recherche (UMR 5237 CNRS-UM1-UM2)
 - **Organismes de rattachement** : CNRS - Universités Montpellier 1 et 2
 - **Budget 2008** : 2 007 000 euros
 - **Effectifs 2008** : 130 personnes dont 42 chercheurs et 11 enseignants chercheurs
 - **Site Internet** : www.crbm.cnrs.fr
-

En mettant en place une politique de détection et d'accompagnement des chercheurs, le CRBM s'est constitué un portefeuille de plus de 40 brevets qui lui permet de valoriser les résultats de sa recherche fondamentale dans la biologie moléculaire et cellulaire. Cela a ainsi permis des transferts de technologies dans le domaine de la médecine de demain et notamment le cancer, par des partenariats avec des industriels et également dans des processus de création d'entreprises.

L'innovation dans la biologie moléculaire et cellulaire

La mission première du CRBM est de développer une recherche fondamentale de pointe et de réputation internationale dans les domaines de la biologie moléculaire et cellulaire avec un accent particulier sur le contrôle du cycle cellulaire, la signalisation cellulaire associée à la motilité et l'adhérence, la biophysique et la modélisation moléculaires, au travers d'une vingtaine d'équipe de recherche.

Transférer la recherche fondamentale vers la biologie et la médecine de demain notamment dans le domaine du cancer

Le laboratoire est organisé en 3 départements : Signalisation cellulaire, Dynamique du cycle cellulaire et Dynamique d'assemblage et de ciblage des systèmes complexes. Les activités de recherche du laboratoire portent sur la compréhension des événements moléculaires qui dictent le déterminisme cellulaire. Les cellules d'un organisme établissent un dialogue constant avec leur environnement extérieur, ce qui se traduit au niveau cellulaire par la réception de messages chimiques générant des réponses cellulaires à choix multiples distinguant une décision de prolifération cellulaire (conduisant à un dédoublement cellulaire), d'une décision de différenciation cellulaire (conduisant à un changement d'état fonctionnel de la cellule), ou d'une décision de mort cellulaire programmée (conduisant à l'auto-destruction contrôlée de la cellule). Les mécanismes régissant ces divers choix dépendent de systèmes protéiques complexes dont la

composition moléculaire et la régulation fonctionnelle sont l'objet des recherches menées par les différentes équipes du laboratoire. Ces thématiques sont également abordées par une approche plus intégrée avec des études faisant appel à différents organismes modèles tels que le nématode, le xénope ou la souris.

Associée à cette recherche fondamentale, le CRBM s'applique à transférer ses connaissances vers la biologie et la médecine de demain, en particulier dans le domaine du cancer. Le laboratoire possède également une compétence internationalement reconnue dans la vectorisation et le ciblage de molécules thérapeutiques.

L'ensemble de ces thématiques se décline également dans le cadre de contrats de recherche et de projets innovants avec l'industrie.

De la biochimie du tissu musculaire à l'analyse du cycle cellulaire

La création du CRBM date de 1968, où il était alors un laboratoire propre du CNRS avec pour axe de recherche principal, la biochimie du tissu musculaire. Le CRBM s'est ensuite orientée vers un angle plus fonctionnel, en abordant la composition moléculaire de complexes multiprotéiques, cités plus haut, et d'organites cellulaires (sous-compartiments cellulaires exerçant des fonctions précises au sein de la cellule) et plus largement a conduit des recherches déterminantes dans la connaissance actuelle du contrôle du cycle cellulaire.

Sous l'impulsion de Paul MANGEAT, directeur du CRBM depuis juin 2003, et fervent partisan de l'université unique, le laboratoire s'est rapproché des universités, s'inscrivant en cela dans une volonté politique d'alors, pour devenir unité mixte de recherche au 1^{er} janvier 2007, associée aux universités Montpellier 1 et 2.

Une valorisation de l'innovation en partenariat avec l'entreprise

Le CRBM s'est pleinement investi dans la ligne de conduite engagée par le CNRS, quant à sa politique de valorisation de la recherche et sa stratégie de propriété industrielle et de transfert de la recherche publique (le CNRS a soutenu les initiatives du laboratoire par le financement de 7 postes contractuels ingénieurs-valorisation au cours de la période récente). Le CRBM, en lien étroit avec le service de valorisation du CNRS et des services de valorisation des universités de Montpellier 1 & 2, a mis en place une stratégie de détection à partir de la veille sur les résultats avec les chercheurs, de constitution des dossiers de valorisation, de suivi du dépôt de brevets avec les chercheurs et de conseils dans les possibilités de valorisation, de transfert industriel et de création d'entreprise.

Sur la période de 2001 à 2009, cette politique de détection et d'accompagnement des chercheurs a permis le dépôt de 14 demandes de brevets prioritaires, aboutissant au total à 41 brevets tous pays confondus. Ces dépôts de brevets, ne restent bien évidemment pas lettre morte, car le CRBM s'est très investi dans la recherche partenariale avec le monde de l'entreprise, il participe ainsi à des projets collaboratifs, notamment au sein du pôle de compétitivité EUROBIOMED.

Trois brevets ont fait l'objet de 6 licences d'exploitations avec des partenaires industriels américains, entre 2003 et 2007 et sont toujours en cours. L'une de ces licences, conclue avec la société ACTIVE MOTIF, permet ainsi de générer, au profit du CRBM, des redevances variant entre 10 à 12 K euros/an, depuis 2004.

Outre les partenariats avec des entreprises existantes, le CRBM a contribué à des transferts de technologie dans le cadre de créations d'entreprises : participation à la création en 2004 de NEUREVA, portée par l'Institut des Neurosciences de Montpellier (unité de l'INSERM) et issue de la recherche commune entre l'INM et le CRBM et dont les résultats ont fait l'objet d'un brevet intégré aux actifs de la société ; création en 2008, en partenariat avec l'Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier, de SPLICOS, entreprise de biotechnologie dédiée aux maladies virales, à la cancérologie et aux maladies génétiques, qui a conclu des licences exclusives d'exploitation de 3 brevets du CRBM. En termes de création d'emplois, cela a globalement donné lieu à l'embauche de 5 salariés au sein de la société SPLICOS et 2 post-doctorants au sein de NEUREVA.



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : 120, impasse Jean-Baptiste SAY – Parc Activités Aéroport Espace Concorde 34470 PEROLS
- **Nom du dirigeant** : Bernard DELBOURG
- **Date de création** : 2 avril 2004
- **Forme juridique** : Société par actions simplifiée
- **Chiffre d'affaires 2008** : 700 000 €
- **Effectifs 2008** : 20

Pour Bernard DELBOURG, l'innovation est un élément indispensable pour avancer et être reconnu en tant que créateur de valeur et donc d'emplois. C'est pourquoi pour préserver ses innovations, MEDISCS procède à des dépôts systématiques de brevets dès que l'invention peut-être reconnue, ce qui lui permet de détenir aujourd'hui un portefeuille de 14 brevets. Une stratégie gagnante qui lui a permis de faire progresser son chiffre d'affaires de 147K euros en 2005 à 700K euros en 2008 et de voir son effectif passer de 6 à 20 personnes sur la même période.

Des certificats électroniques nomades à destination du grand public

MEDISCS est un éditeur de logiciel spécialisé dans la sécurité informatique qui a axé son développement sur des solutions mobiles destinées au grand public « Le Citoyen » (Mr & Mme TOUTLEMONDE). En effet, si la clientèle directe de MEDISCS est aujourd'hui constituée de grands groupes (Bred Banque Populaire, ELS – regroupant les éditions Francis Lefebvre, Dalloz et les Editions Législatives -, CMA CGM – n°2 mondial du transport maritime de conteneurs, Keynectis n°1 européen de la certification électronique et fournisseur de la Direction Générale des impôts), l'utilisateur final n'est autre que l'internaute. C'est pourquoi MEDISCS a choisi d'innover en développant des produits alliant une grande facilité d'utilisation pour l'internaute et des procédés d'authentification forte, de signature électronique.

Sur ce vecteur, MEDISCS a acquis une forte expertise dans la sécurisation des accès et des transferts de données par des dispositifs d'authentification forte, de signature électronique et de paiement en 3D Secure, embarqués sur des supports nomades (clé USB, MP3, Smartphone, I phone, carte SD).

MEDISCS est aujourd'hui en mesure de proposer des solutions d'authentification forte, utilisables par le grand public dans des secteurs très divers : sécurisation des accès aux comptes bancaires, des accès partagés au dossier médical des patients, des accès aux services de l'Etat (e-gouvernement) ou des transactions sur des sites marchands (paiements en 3d Secure et paiement innovant basé sur Microsoft CardSpace qui a permis à MEDISCS

d'obtenir l'OSCAR 2009 PayForum). MEDISCS a été retenu dans le programme IDEES par MICROSOFT, intégrant les 25 meilleurs Editeurs de logiciels (par an) ayant le plus fort potentiel de développement dans les 2 ans à venir.

La diversification réussie d'une entreprise

MEDISCS a été créée par Bernard DELBOURG en 2004 sur l'idée de la création d'un dossier médical partagé portable pour équiper les patients. Ce projet a été développé dans le cadre d'un consortium réunissant notamment France Telecom, Capgemini et IBM. MEDISCS s'est ensuite servi des développements effectués dans ce cadre pour les transposer à l'internaute « le Citoyen » et toucher ainsi des secteurs extrêmement diversifiés et à fort potentiel. Dans cette continuité, MEDISCS a aujourd'hui 4 axes majeurs de fort développement : Le patient : e-santé. Le Citoyen : e-gouvernement. Le client : e-banking. L'acheteur : e-commerce. Ces 4 axes concernent une même personne : L'INTERNAUTE.

Un marché français qui s'oriente aujourd'hui à l'international

Le marché de MEDISCS, essentiellement national aujourd'hui, se répartit en 4 blocs : e-finance, e-santé, e-commerce et e-administration, ce qui a permis à MEDISCS d'augmenter son chiffre d'affaires de 147 000 euros en 2005 à 700 000 en 2008. Par ailleurs, MEDISCS a su développer des contacts à l'étranger qui vont lui permettre de décrocher en 2010 des marchés en Amérique du Nord, ce que la société a par ailleurs bien anticipé en terme de propriété industrielle, puisqu'elle a déposé 6 brevets à l'international depuis 2005.

Innovation et propriété industrielle : une combinaison gagnante face aux grands groupes

Pour MEDISCS, l'innovation est un élément indispensable pour avancer et être reconnu en tant que créateur de valeur et donc d'emplois. Avec un budget R&D de 322 000 euros en 2008, représentant 46% de son chiffre d'affaires, MEDISCS a donc fait de l'innovation son cœur de développement qui lui permet de disposer aujourd'hui de deux ans d'avance sur ses concurrents.

La valeur de l'entreprise repose donc aujourd'hui pour l'essentiel sur les résultats de sa R&D. Il était donc primordial pour l'entreprise de protéger son capital immatériel, MEDISCS ayant tout de suite pris conscience que les produits pourraient être pillés dès l'instant où ils seraient connus. MEDISCS a donc opté pour une politique de propriété industrielle reposant sur le dépôt systématique et réactif de brevet dès que l'invention peut-être reconnue. Elle a ainsi consacré un budget propriété industrielle allant de 15 000 euros en 2005 à 26 000 euros en 2008, lui ayant permis de déposer 10 brevets sur cette même période, soit un portefeuille total de 14 brevets. MEDISCS a également combiné la protection de ses innovations technologiques avec une forte politique de dépôt de marque puisqu'elle est aujourd'hui titulaire de 9 marques, dont 7 déposées depuis 2005, incluant une marque communautaire.

Pour MEDISCS, cette stratégie de propriété industrielle est un élément décisif qui permet de faire jeu égal avec les grands groupes et qui est pour ses clients un gage de sérieux de l'entreprise.



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : 126, rue Emile Baudot – Le Millénaire – 34000 MONTPELLIER
 - **Nom du dirigeant** : Thierry COTON
 - **Date de création** : 15 mai 1991
 - **Forme juridique** : Société à responsabilité limitée
 - **Chiffre d'affaires 2008** : 5 338 725 euros
 - **Effectifs 2008** : 23
-

Le jury a choisi de récompenser CAPELEC, qui par sa stratégie de propriété industrielle, a choisi de conforter sa position d'acteur incontournable dans le secteur de l'équipement du contrôle technique automobile, notamment pour accompagner son activité export qui représente près de 50% de son activité. Pour Thierry COTON la propriété industrielle permet de donner une image forte à ses produits innovants et est un facteur important pour convaincre sur un nouveau marché.

L'innovation technologique au service du contrôle technique automobile

Forte des ses 15 années d'expérience dans le domaine du diagnostic moteur et du contrôle antipollution, CAPELEC a su suivre l'évolution technologique du secteur automobile et proposer des outils parfaitement adaptés aux besoins et aux exigences des professionnels de l'automobile.

L'ergonomie, la fiabilité, la simplicité d'utilisation constituent la charte de développement de CAPELEC qui se retrouve sur chacun des produits conçus pas ses ingénieurs, dont notamment :

- une chaîne de contrôle freinage, suspension et ripage avec un logiciel entièrement revu en collaboration avec les professionnels du contrôle technique ;
- des appareils de contrôle antipollution : mesure infrarouge de gaz, mesure de l'opacité et mesure du régime moteur ;
- une gamme de testeur OBD, choisi par tous les pays d'Europe ayant mis en place une procédure de contrôle des systèmes EOBD, conçue en collaboration avec les constructeurs automobiles ;
- une nouvelle ligne d'appareils de métrologie sur le contrôle des phares pour anticiper un renforcement de la réglementation au 1^{er} janvier 2010 en matière de contrôle technique automobile dans ce domaine.

CAPELEC accorde en outre, un soin tout particulier à sa relation client et a mis en place une hotline qui permet de gérer les problèmes dans les délais les plus brefs (48H) afin de permettre à ses clients de pouvoir continuer à travailler sans subir de perte d'activité due à un appareil défectueux.

Une entreprise familiale qui a su s'imposer en partageant son expertise

Créée en 1989 par Michel COTON, la société a été reprise par son fils Thierry COTON. CAPELEC évolue depuis sa création dans le domaine du contrôle technique automobile et du diagnostic moteur. Cette entreprise familiale a su s'imposer comme une référence dans ce domaine notamment en s'impliquant dans de nombreux groupes de travail avec les professionnels du secteur (Fédération des Industries des Equipements pour Véhicules ; Groupe des Industries d'Equipement de Garage). Grâce à l'échange d'information et aux partages d'expertises CAPELEC a su intégrer les évolutions techniques du secteur et est en mesure d'apporter des réponses techniques appropriées.

Un acteur incontournable du marché français internationalement reconnu

CAPELEC fait aujourd'hui partie des acteurs majeurs du contrôle technique en France, en étant référencé dans tous les réseaux agréés tels que (AUTOVISION, DEKRA – NORISKO, SECURITEST et AUTOSECURITE, AUTOSUR...). Son fort réseau de distribution lui permet de détenir près de 30% des parts de marchés avec les appareils antipollution.

CAPELEC est également un acteur incontournable dans l'équipement mondial du contrôle technique, en étant présent dans plus de 30 pays et réalisant un chiffre d'affaires export de plus de 50%. Ses produits sont utilisés dans les contrôles techniques en Chine, en Corée, aux Etats-Unis, au Japon, aux Philippines, en Inde, à Taiwan, au Brésil, en Colombie et dans toute l'Europe.

La propriété industrielle : une image forte pour les produits innovants

L'objectif de CAPELEC est d'être innovant pour tout projet, afin de pouvoir conforter sa position d'acteur incontournable dans son secteur. CAPELEC doit donc être mesure de proposer des solutions techniques innovantes dans un monde automobile en constante évolution. Le pôle recherche et développement est donc une des bases essentielles de l'entreprise.

CAPELEC a bien compris l'importance de protéger cette valeur immatérielle générée par son bureau d'études. Elle a donc décidé récemment de mettre en place une étude de brevetabilité de l'ensemble de ses innovations et de systématiser le dépôt de brevet européen. CAPELEC a ainsi déposé deux brevets en 2007 et 2008 en France et auprès de l'office Européen des brevets. Pour Thierry COTON, la propriété industrielle permet de donner une image forte aux produits innovants et est un facteur important pour convaincre sur un nouveau marché.

SIGMA MEDITERRANEE



Catégorie « éveil à la propriété industrielle »

FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : ZA Saint-Jean de l'Arnouze – rue Claude Chappe – 11000 Carcassonne
- **Nom du dirigeant** : Pascal CHAVERNAC
- **Date de création** : 1991
- **Forme juridique** : Société par actions simplifiée
- **Chiffre d'affaires 2008** : 2 581 000 euros
- **Effectifs 2008** : 19

Trophée « éveil à la propriété industrielle » pour Sigma Méditerranée, qui a su intégrer très en amont la propriété industrielle dans sa nouvelle politique de développement basée sur l'innovation. Pour Pascal CHAVERNAC, l'innovation est un facteur de dynamisation tant en externe qu'en interne, qui doit intégrer une stratégie de propriété industrielle, gage de protection mais également de reconnaissance en tant qu'entreprise innovante.

La diversification d'une activité traditionnelle par l'innovation technologique au service du lien social

Sigma Méditerranée est une société de micro informatique qui a un large champ d'action : vente, maintenance et assistance informatique, location de matériel ou encore audit et conseil en informatique, télécommunications et sécurité...

Cette société s'est surtout récemment démarquée de son activité traditionnelle par la mise sur le marché d'appareils de vision numérique à distance permettant de visualiser en tant réel un lieu à partir d'un ordinateur ou d'un téléphone portable via le réseau Internet. Les utilisations de ces produits sont bien sûr multiples ; ils ont par exemple été testés et installés par les services de Police afin d'équiper des voitures banalisées et des hélicoptères.

Fort de la réussite de ces projets, Sigma Méditerranée a inventé un système de communication, VND BOX TV, initialement destiné aux seniors et reposant sur une utilisation simplifiée à l'extrême. La philosophie du système étant de pouvoir contacter une personne chez laquelle la communication s'établit directement sur son téléviseur. Ce système ne nécessite chez le senior qu'une ligne internet et un téléviseur sur lequel on connecte le boîtier VND BOX TV et une webcam/microphone. L'ensemble est piloté à l'aide d'une télécommande simplifiée.

L'accès de l'extérieur pour la famille ne nécessite aucun logiciel. Depuis n'importe quel ordinateur dans le monde, équipé d'une webcam/microphone et connecté à Internet, on peut (par le biais d'un site Internet sécurisé avec identifiant et mot de passe) contacter le senior et lui parler en direct chez lui.

Pascal CHAVERNAC estime que l'innovation et la force de ce produit reposent essentiellement sur la simplicité d'utilisation pour les seniors. Aucun matériel nouveau n'est à utiliser directement et ne vient perturber leur environnement. Tout passe par la webcam qui est posée sur la télévision et le senior ne manipule que la télécommande à 8 gros boutons. Le boîtier de la VND BOX TV est installé sur le côté ou derrière le téléviseur.

Origine de la société

Sigma Méditerranée est à l'origine une entreprise de micro-informatique, créée en 1991 par Pascal CHAVERNAC. Après avoir installé son siège social dans l'Aude (11) à Carcassonne, elle a également développé une entité Narbonne (Abac Informatique). C'est le goût d'entreprendre et d'innover tout en répondant aux besoins sociaux actuels qui ont conduit Pascal CHAVERNAC à diversifier son activité en créant la VND BOX TV.

Une position de leader départemental dans le domaine des solutions IP en Informatique et Télécoms

L'activité traditionnelle de Sigma Méditerranée, d'installation et d'intégration de solutions IP en Informatique et Télécoms, s'exerce essentiellement en B to B auprès des PME/PMI et des collectivités territoriales. Elle est également sous-traitante de France Télécom et SFR. Sigma Méditerranée est aujourd'hui reconnue comme une entreprise leader, sur ce marché, dans le département.

La propriété industrielle : un gage de protection et de reconnaissance en tant qu'entreprise innovante.

Après avoir bénéficié d'un pré-diagnostic propriété industrielle, Sigma Méditerranée a décidé de compléter sa politique de développement basée sur l'innovation avec une véritable stratégie de protection par le recours à la propriété industrielle.

Le dépôt d'un premier brevet français en 2008 a ainsi été effectué, puis étendu par le biais d'une demande internationale de brevet PCT. Elle prouve ainsi, contrairement à certaines idées reçues qu'il est tout à fait possible de protéger par brevet des innovations technologiques dans lesquelles une partie logicielle est présente. Sigma Méditerranée souhaite anticiper avec ces brevets les futures négociations en vue de concéder des licences d'exploitation de VND BOX TV. En parallèle, la société a poursuivi une politique de protection de ses moyens de communication, en déposant une marque en 2008 afin de protéger son « capital image ».

Pour Sigma Méditerranée, une telle stratégie permet d'une part de mobiliser et de dynamiser les équipes en interne en créant un état d'esprit favorable au processus d'innovation et, d'autre part, de renforcer l'image de marque de la société qui, grâce à cette politique d'innovation crée une spirale positive à l'égard des clients ainsi qu'une véritable reconnaissance en tant qu'entreprise innovante.



L'INPI en Languedoc-Roussillon

L'INPI est présent de manière permanente en Languedoc-Roussillon depuis fin 2005. Cette implantation s'est réalisée en partenariat avec la DRIRE qui a activement contribué au développement de l'activité de l'INPI dans la Région.

Depuis le 1^{er} juin 2009, l'INPI est hébergé chez OSEO, ce qui permettra de développer une synergie commune aux bénéfices des PME régionales innovantes.

Des conventions de partenariat

L'INPI a signé en 2008 la 3^{ème} convention de partenariat avec le Conseil Régional Languedoc. Cette convention a pour but de favoriser et de développer la prise en compte de la propriété industrielle dans la politique économique régionale. Le Conseil Régional apporte ainsi une large contribution au financement des pré-diagnostic ainsi qu'à l'organisation d'actions de sensibilisation à la propriété industrielle.

Par ailleurs, pour accompagner le monde de la recherche, l'INPI a dès 2004, conclu un partenariat avec l'Université de Montpellier II instaurant une permanence mensuelle de l'INPI au sein du VARRI, la cellule de valorisation de l'UM2. Ce partenariat avec l'Université a été depuis reconduit, afin de pérenniser ces rendez-vous de proximité à destination des chercheurs et des universitaires, certaines des permanences étant même assurées directement au sein des laboratoires de recherche. En outre, ce partenariat a permis de créer un lien avec la Maison des Ecoles Doctorales afin de mettre en place depuis trois ans un module de formation à la propriété industrielle à destination des doctorants.

Enfin, l'INPI a signé une convention au début de l'année 2009 avec INNOV'UP afin d'une part de formaliser la permanence mensuelle de l'INPI sur le parc Georges Besse à Nîmes et d'autre part d'organiser en commun des actions de sensibilisation à la propriété industrielle et de promouvoir les pré-diagnostic propriété industrielle.

Les pré-diagnostic en propriété industrielle

Destinés aux TPE-PME innovantes, qui ont peu ou pas recours à la propriété industrielle, les pré-diagnostic permettent une sensibilisation personnalisée aux enjeux de la propriété industrielle.

Depuis leur création en 2004, 85 pré-diagnostic ont été réalisés en Languedoc Roussillon, dont 27 en 2009.

Accompagner les pôles de compétitivités et les filières organisées du Languedoc-Roussillon

L'INPI a mis en place l'action SPIRE, en partenariat avec la DRIRE, le Conseil Régional et la CRCI qui pilote ce programme de soutien à l'ensemble des pôles de compétitivités et des filières organisées du Languedoc Roussillon en matière de propriété industrielle. Outre des actions de sensibilisation, et la réalisation de pré-diagnostic en propriété industrielle, cette action comprend deux volets spécifiques aux problématiques de propriété industrielle dans les projets de R&D collaboratifs. Tout d'abord une action de formation : deux sessions ont été organisées, à la DRIRE et au Conseil Régional, qui ont permis de former en 2008 près de quarante personnes. Ensuite, la possibilité de recourir aux services d'un cabinet de Conseil en propriété industrielle pour anticiper les problèmes de propriété industrielle susceptibles de se poser dans les projets de R&D collaboratifs en les identifiant et en proposant une

solution avant la mise en œuvre du projet : près de dix projets ont bénéficié de cet accompagnement en 2008 et 2009 (ou sont en cours d'accompagnement).

Information et accompagnement au quotidien

La présence de l'INPI en Languedoc Roussillon, permet d'informer et d'accompagner chaque année près de 300 personnes dans leurs démarches de propriété industrielle.

S'inscrivant dans cette logique de rencontres de proximité, l'Antenne régionale Languedoc Roussillon, en concertation avec la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI), a mis en place depuis 2006, une permanence mensuelle gratuite qui est assurée par les conseils en propriété industrielle présents sur la région. Se déroulant le 1^{er} jeudi après midi de chaque mois, ces rencontres ont lieu au sein de CAP OMEGA, le CEEI de Montpellier Agglomération auprès duquel l'INPI reçoit un accueil très favorable.

Par ailleurs, depuis mai 2007, une permanence mensuelle est assurée un jour par mois par l'INPI à Nîmes sur le Parc Georges Besse dans le cadre de la convention de Partenariat signée avec INNOV'UP. En outre, depuis le mois de septembre 2009, l'INPI a mis en place, en partenariat avec l'Université de Perpignan, une permanence mensuelle dans les Pyrénées-Orientales.

Les actions de sensibilisation à la PI

Objectif prioritaire afin de promouvoir l'utilisation de la propriété industrielle, l'INPI intervient dans l'enseignement supérieur afin de sensibiliser des étudiants d'IUT, de Masters en sciences, les doctorants, les élèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier et de l'Ecole des Mines d'Alès.

L'INPI poursuit ses contacts avec un certain nombre de grandes écoles présentes sur la région afin de proposer ces mêmes actions de sensibilisations.

Au total, en 2009, l'INPI Languedoc-Roussillon a participé à plus d'une dizaine d'actions de sensibilisations à destination des entreprises, des créateurs d'entreprises et chercheurs.

L'INPI en Languedoc-Roussillon

Titres : 3220 dépôts de brevets, de marques et de dessins et modèles publiés en 2008 (243 demandes de brevets, 2419 demande de marques, 558 demandes de dessins et modèles).

Effectif : 1 personne

Permanences : à l'université de Montpellier, au CEEI de Nîmes et à l'université de Perpignan.

✉ INPI c/o OSEO

222, place Ernest Granier –CS 89015 - 34967 MONTPELLIER Cedex 2

☎ 33 (0)4 67 85 74 64 📠 33 (0)4 67 27 32 91

✉ languedocroussillon@inpi.fr

L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN BREF

Avec la mondialisation et l'accélération des échanges, la propriété industrielle devient de plus en plus stratégique. Elle est un véritable levier de compétitivité, une source de développement et de richesse pour les entreprises et l'économie. L'Institut national de la propriété industrielle, en délivrant les brevets, marques, dessins et modèles, protège et valorise l'innovation. Il aide les entreprises à gagner grâce à l'innovation.

En 2008, la France occupait la cinquième place mondiale des déposants de brevets internationaux (dits PCT) et la seconde au classement des pays déposants de marques internationales.

➤ **L'INPI traite chaque année environ 17 000 demandes de brevets, 74 000 demandes de marques et reçoit plus de 80 000 dessins et modèles**

C'est au quotidien que les chefs d'entreprise et innovateurs ont recours aux services de l'Institut. Ils s'adressent à l'INPI pour obtenir un brevet, faire enregistrer une marque, ou encore pour protéger un dessin ou un modèle. L'Institut examine toutes les demandes selon la procédure propre à chaque titre. Il les publie ensuite dans les Bulletins officiels de la propriété industrielle (Bopi). Les chefs d'entreprises et innovateurs peuvent aussi accéder, *via* l'INPI, aux procédures internationales et européennes de demandes de titre.

➤ **L'INPI forme et sensibilise tous les acteurs économiques aux questions de la propriété industrielle**

L'un des objectifs prioritaires de l'INPI est la formation et la sensibilisation à la propriété industrielle des PME et des milieux de la recherche, mais aussi des jeunes dès le secondaire, puis dans l'enseignement supérieur. Pour atteindre cet objectif, l'INPI met en place une série de programmes de formation et de sensibilisation pour l'ensemble de ces publics.

L'Institut renforce par ailleurs son action territoriale en mobilisant le réseau des partenaires de l'innovation et en organisant des actions communes et co-financées dans le cadre de conventions. Il développe également des actions de terrain, comme les "pré-diagnostics propriété industrielle" auprès des PME qui ne connaissent pas encore la propriété industrielle.

➤ **L'INPI délivre toute l'information nécessaire à la pratique de la propriété industrielle**

Les bases de données sur les brevets, marques, dessins et modèles constituent pour une entreprise ou un chercheur une source d'information particulièrement utile pour connaître l'état de la technique dans son secteur d'activité ou se positionner par rapport à la concurrence.

Dans le cadre de son projet d'e-administration, l'INPI fait évoluer ses outils de gestion des procédures brevets, marques, dessins et modèles. D'ores et déjà, les bases de données brevets, marques, dessins et modèles, jurisprudence et statut des brevets, sont en accès libre et gratuit sur inpi.fr.

Son centre de documentation sur la propriété intellectuelle à Paris met à disposition d'un public spécialisé des publications sur la propriété industrielle et le droit d'auteur ainsi que la jurisprudence dans ce domaine.

L'Observatoire de la propriété intellectuelle de l'INPI a pour mission d'éclairer les enjeux économiques de la PI en produisant des statistiques et des études.

➤ **L'INPI participe activement à la lutte contre la contrefaçon**

La contrefaçon est un fléau international. En assurant le secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon (Cnac), l'INPI participe à la lutte contre ce fléau tant au niveau national qu'international. Au plan national, l'Institut est un relais majeur de l'action du gouvernement pour sensibiliser les Français à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie numérique. Il est également force de proposition dans l'aménagement du dispositif réglementaire et administratif anti-contrefaçon. Enfin, au plan international, il participe à un réseau d'une quarantaine d'experts qu'il co-anime avec la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE), aidant ainsi les pays sensibles à mettre en place un dispositif de lutte sur leur territoire.

➤ **L'Institut renforce l'influence de la France dans le domaine du droit de la propriété industrielle**

L'INPI organise régulièrement des réunions de concertation avec les milieux de l'entreprise pour identifier les intérêts français. Il contribue largement à la conception du droit national de la propriété industrielle en participant à la préparation et à la rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires. Enfin, il représente la France dans les organisations internationales compétentes (Office européen des brevets, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur) et participe aux groupes d'experts au sein desquels s'élabore le droit international de la propriété industrielle.

A propos de l'INPI

Statut : établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Budget : entièrement autofinancé, 210 millions d'euros en 2008.

Effectifs : 800 agents.

Siège à Paris et principaux établissements à Nanterre, Compiègne et Lille.

21 implantations régionales : Alsace (Strasbourg), Aquitaine (Bordeaux), Auvergne (Clermont-Ferrand), Basse-Normandie (Hérouville-Saint-Clair), Bourgogne (Dijon), Bretagne (Rennes), Centre (Orléans), Franche-Comté (Besançon), Ile-de-France (Paris), Languedoc-Roussillon (Montpellier), Lorraine (Nancy), Midi-Pyrénées (Toulouse), Nord-Pas de Calais (Lille), Pays de la Loire (Nantes), Picardie (Compiègne), Provence-Alpes Côte d'Azur (Marseille, Sophia Antipolis), Rhône Alpes (Grenoble, Lyon et Saint Etienne), Antilles-Guyane (Guadeloupe).

4 représentations internationales : Amérique Latine (Rio de Janeiro), Chine (Pékin), Maghreb (Rabat), Emirats Arabes Unis (Abou Dhabi).

www.inpi.fr

0 820 213 213 (0,09 € TTC/mn)

Règlement 2009

Article 1

Objet

Les Trophées INPI de l'Innovation récompensent d'une part des entreprises qui ont inscrit la propriété industrielle au cœur de leur stratégie de développement et d'autre part, des unités de recherche qui valorisent leurs travaux grâce à la propriété industrielle et ainsi améliorent la compétitivité des entreprises.

Article 2

Participation

La participation aux Trophées INPI de l'Innovation 2009 est ouverte en priorité :

- ♦ Aux entreprises jusqu'à 1000 salariés (entreprise non détenue à plus de 25 % par une entreprise de plus de 1000 salariés) ;
- ♦ Aux unités de recherche dépendant d'un établissement de recherche public.

Les candidats aux Trophées 2009 ne doivent pas avoir déjà été lauréats des Trophées INPI de l'Innovation 2008.

Article 3

Champ d'application

Une stratégie de propriété industrielle est avérée lorsqu'elle repose sur :

- ♦ La collecte et l'analyse de l'information en amont des recherches ;
- ♦ Le dépôt de brevets, de marques, de dessins et modèles et le suivi des procédures ;
- ♦ L'extension éventuelle de titres à l'étranger ;
- ♦ La concession ou l'exploitation de licences ;
- ♦ La lutte contre les contrefaçons ;
- ♦ Une veille active pour détecter les menaces et les opportunités dans son environnement.

L'utilisation successive, cohérente et appropriée de ces éléments permet à une entreprise ou à un organisme de recherche de protéger efficacement ses innovations technologiques. Cela contribue à sa réussite économique et constitue un facteur important de sa compétitivité.

Article 4

Éléments d'appréciation

Les Trophées INPI de l'Innovation 2009 seront décernés aux lauréats régionaux qui auront gagné à innover en mettant la propriété industrielle au cœur de leurs projets de croissance.

- **Entreprises**

Au regard de la politique de recherche, d'innovation et de la stratégie propriété industrielle (dépôts, extension, compétences, ...) mise en place par l'entreprise, le jury sélectionnera les entreprises qui ont su gérer au mieux les titres de propriété industrielle et dont les résultats sont probants, notamment en termes de :

- ♦ croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise,
- ♦ emploi,
- ♦ rentabilité,
- ♦ activité à l'export,
- ♦ création de nouveaux produits, ouverture de nouveaux marchés,
- ♦ mise en place de partenariats ou participation à des projets collaboratifs...

- **Unités de recherche**

Au regard de la politique propriété industrielle de l'établissement de recherche, le jury sélectionnera les unités de recherche qui auront contribué :

- ♦ à la création d'entreprises, notamment en terme d'impact sur l'emploi,
- ♦ au transfert de technologie effectif vers les entreprises : impact sur l'emploi, sur le chiffre d'affaires,
- ♦ aux résultats de la politique de licence...

Ces éléments seront envisagés dans le cadre global de l'activité et des caractéristiques de l'entreprise ou de l'unité de recherche concernée.

Article 5

Sélection régionale

Pour chaque région où l'INPI est implanté, son représentant préside un jury, notamment composé de ses principaux partenaires régionaux de l'innovation.

Chaque jury décide souverainement de l'attribution des Trophées régionaux en fonction des éléments d'appréciation dont il dispose : au maximum, trois PME par région et une unité de recherche pourront être ainsi sélectionnées.

Parmi ces 3 PME, le jury affectera un trophée « éveil à la PI » à une entreprise prédiagnostiquée engageant une démarche de propriété industrielle.

Une remise de Trophées régionaux est effectuée dans chacune de ces régions.

Les candidats issus de régions où l'INPI ne dispose pas de représentant seront sélectionnés par un jury interrégional qui désignera les lauréats susceptibles de participer au jury national des Trophées INPI de l'Innovation 2009.

Article 6

Trophées nationaux

Tous les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation 2009 concourent pour la finale nationale.

Le jury national sélectionne, parmi les lauréats régionaux PME, les lauréats nationaux des Trophées de l'Innovation INPI 2009. Un lauréat « éveil à la PI » sera sélectionné parmi les entreprises bénéficiaires d'un pré diagnostic propriété industrielle.

Les trophées nationaux de l'Innovation 2009 seront remis au cours d'une manifestation organisée à Paris en janvier 2010.